



VILLE DE PLEUVEN
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 16/10/2024
Reçu en préfecture le 16/10/2024
Publié le
ID : 029-212901615-20241014-DCM2024_4_11-DE

L'an deux mille vingt quatre, le quatorze octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CARIOU Philippe, CORNIC Karine, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie

POUVOIRS : ont donné pouvoir CARLIER Morgane à RIVIERE Christian, CASELLINO Mona à LE BER Caroline, FRANCHETEAU Laurent à HERFAUT Denis, MARTIN Corinne à KERNEVEZ Marie-Hélène, ROUE Christian à ARZUR Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur BERTHOLOM Cyril

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
PRESENTS A LA SEANCE : 15
DATE DE LA CONVOCATION : 8 OCTOBRE 2024
DATE D'AFFICHAGE : 9 OCTOBRE 2024

DCM N°2024-4-11

Objet : Cession Route de Pont Coulouffant au profit d'indivision BODIVIT

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose de céder une partie du domaine public (36 m²) située Route de Pont Coulouffant en bordure des parcelles AA287 et AA 288 au profit de l'indivision BODIVIT, selon plan proposé.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire qui précise

- qu'il conviendra de consulter les concessionnaires des réseaux notamment d'éclairage public, et solliciter le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques du Finistère pour estimer le prix du bien,
- que tous les frais afférents à ce dossier seront à la charge des acquéreurs.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

- **Accepte de céder une partie du domaine public située Route de Pont Coulouffant en bordure des parcelles AA287 et AA 288 au profit de l'indivision BODIVIT, selon un plan établi par un géomètre,**
- **Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et consultations nécessaires dans le cadre de ce dossier,**
- **Précise que tous les frais afférents à ce dossier seront à la charge des acquéreurs,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la question.**

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
David DEL NERO

